



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection pédagogique régionale
Collège des IA-IPR

Inspection pédagogique
Régionale
Collège des IA-IPR

Affaire suivie par :
Pierre Rigat, doyen
Tél : 04.42.90.70.41/42
Mél : ce.ipr@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le 21 septembre 2020

Le collège des IA-IPR
de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs

Objet : Note sur le « Grand Oral ».

1. Cadre règlementaire :

- Arrêtés du 16 juillet 2018 relatifs aux épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 ([MENE1813138A](#) et [MENE1813140A](#)) ;
- Notes de services [n° 2020-036](#) et [n° 2020-037](#) du 11 février 2020 relatives à l'épreuve orale dite « Grand Oral » du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2021.

2. Principes et enjeux :

Le « Grand Oral » est une des cinq épreuves terminales du baccalauréat, elle constitue une nouvelle épreuve du baccalauréat à compter de la session 2021.

Son coefficient important - l'épreuve est coefficient 10 dans la voie générale et coefficient 14 dans la voie technologique - **souligne le caractère central de l'enseignement de l'oral dans toute la scolarité des élèves et la nécessité pour tous les enseignements de s'en emparer**. L'objectif est que tous les élèves aient acquis durant leur scolarité les outils leur permettant de prendre la parole sans notes, de mobiliser leurs connaissances pour **argumenter** et pour **conduire un entretien** leur permettant de répondre à une question identifiée et posée.

Cette aisance est aujourd'hui souvent le fruit d'un habitus social ou d'une qualité individuelle. Or, la vie en société comme la poursuite d'études supérieures requièrent cette capacité à s'exprimer clairement et rigoureusement à l'oral. Il s'agit donc de permettre à chaque élève de maîtriser cette compétence en fin de scolarité secondaire et de lutter ainsi contre une inégalité préjudiciable à l'avenir des bacheliers.

Il n'est pas question de développer cette capacité hors sol, sur le mode d'une rhétorique creuse. Pour la voie générale, le « Grand Oral » s'enracine dans les spécialités que l'élève a choisi de poursuivre en terminale. Pour la voie technologique, le « Grand Oral » prend appui sur la spécialité de terminale pour laquelle le programme prévoit une étude approfondie.

Lors de l'épreuve, l'élève construira son oral, composé d'une prise de parole en continu, puis d'une prise de parole en interaction sur une des deux questions qu'il a élaborées et préparées en terminale avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves.

3. Le cadre de l'épreuve :

Le jury est composé de deux professeurs, dont l'un représente une des spécialités choisies en terminale par l'élève en voie générale ou la spécialité de terminale pour laquelle le programme prévoit une étude approfondie en voie technologique. Le second membre du jury représente l'autre enseignement de spécialité ou un enseignement commun ou est un professeur-documentaliste.

- Le choix de la question présentée :

Au début de l'épreuve, **le candidat présente au jury deux questions, afin que celui-ci en choisisse une.**

Ces questions portent pour la voie générale sur les deux enseignements de spécialité, soit pris isolément, soit abordés de manière transversale.

Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal.

Pour la voie technologique, ces questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie.

Remarque : Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

- Le temps de préparation (20 minutes) :

Après le choix par le jury de la question à traiter, le candidat dispose d'un temps de préparation qui lui permet de se concentrer sur le sujet qu'il connaît et a préparé, de se rappeler les points saillants de son exposé. S'il le souhaite, il peut réaliser sur une feuille fournie par le jury, une production écrite d'appui lui permettant de mettre en ordre ses idées et pouvant prendre différentes formes (une liste, un schéma, un tableau, une carte, un graphique, une expression symbolique, une carte heuristique, etc.) qui sera remise au jury au début de l'épreuve mais non évaluée.

- Le temps de l'épreuve (20 minutes) et sa structure :

- Premier temps de l'épreuve :

Le candidat s'exprime en continu durant cinq minutes sans note, debout face au jury.

Il explique les motivations qui l'ont conduit à choisir cette question pendant sa formation, il en développe le sujet puis présente la réponse proposée.

- Second temps de l'épreuve :

Le jury interroge le candidat pour l'amener à préciser sa pensée. L'échange d'une durée de dix minutes, prend appui sur la présentation du candidat et sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité. Il a pour vocation d'aider le candidat à approfondir sa réflexion. Il permet d'identifier sa capacité à mobiliser ses connaissances pour argumenter, à expliquer les éléments présentés et à échanger avec le jury.

- Troisième temps de l'épreuve :

Le candidat présente pendant une durée de cinq minutes le lien entre la question traitée et son projet de poursuite d'études. Le candidat s'appuie sur une réflexion menée sur toute la durée du cycle terminal qui lui permet d'expliquer comment il a progressé dans ses choix de poursuite d'études. L'évaluation de cette partie ne porte pas sur le projet de l'élève mais sur la façon dont le candidat explicite son cheminement.

4. Les critères d'évaluation :

L'épreuve est notée sur 20 points.

L'objectif est d'évaluer la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement à l'oral et sa force de conviction.

Ainsi le jury est attentif aux éléments suivants :

- Qualité de l'expression orale du candidat : capter l'attention, soutenir et rythmer le discours, etc.
- Qualité de la prise de parole en continu : gestion du temps, ponctuation du discours, etc.
- Qualité des connaissances et de leur mobilisation.
- Qualité de l'interaction avec le jury : savoir écouter, réagir à une interrogation, reformuler, s'engager, prendre l'initiative, etc.
- Qualité et construction de l'argumentation et de la démonstration.

Le « Grand Oral » n'est pas un exercice qui appelle une réponse type. Un discours cohérent entre les trois parties de l'épreuve, une argumentation personnelle et une posture réflexive propres au candidat sont attendus.

La grille donnée en fin de document est un point d'appui pour la préparation des élèves et pour le jury. Elle doit être partagée entre élèves et professeurs tout au long de la préparation du « Grand Oral ».

L'important est de clarifier par un travail commun, pour les enseignants et les élèves, les attendus de l'épreuve, laquelle consiste à évaluer une prestation orale individuelle et non une personnalité.

5. Remarques pédagogiques :

Travailler l'oral est nécessaire dès le plus jeune âge et permet en retour d'améliorer la compréhension et l'expression écrite des élèves. Le développement des compétences orales chez tous les élèves doit faire l'objet d'une attention particulière des équipes pédagogiques. Ces compétences sont mises en avant pour la préparation du « Grand Oral » du baccalauréat général et technologique, mais elles le sont également dans la perspective de la présentation du chef-d'œuvre dans la voie professionnelle par exemple, ou de l'épreuve orale du DNB.

Un questionnement porteur de sens à construire.

La première étape est d'élaborer, dès le début d'année et progressivement, par une collaboration entre élèves et entre élèves et enseignants, la formulation des deux questions, en identifiant un temps de découverte, un temps de maturation et un temps de création de sens.

Un apprentissage interdisciplinaire tout au long de la formation.

Si la préparation de cette épreuve est à cet égard essentiellement dévolue aux enseignements de spécialité de terminale, le temps de préparation de cette épreuve ne peut être réduit à ces seuls enseignements. ***L'accent mis sur l'oral à travers cette épreuve doit avoir des répercussions sur la place de l'enseignement de l'oral dans l'ensemble de la scolarité et dans toutes les disciplines.*** Un travail de l'oral régulier, progressif et intégré dans les pratiques quotidiennes des élèves est à privilégier tout au long de leur formation comme l'indiquent les différents programmes. Ainsi, ***la préparation de cette épreuve ne doit pas se cantonner à la période entre le passage de l'évaluation terminale des spécialités et l'épreuve du « Grand Oral ».***

Un projet d'accompagnement collectif pour l'établissement.

L'accompagnement au « Grand Oral » est un projet de formation de l'établissement qui appelle une réflexion collective et partagée. Le conseil pédagogique peut être mobilisé à ce sujet pour conduire une cartographie de l'usage de l'oral dans l'établissement, définir les attendus et les partager entre professeurs, les expliciter et les communiquer aux élèves et aux familles, construire le parcours

d'accompagnement des élèves à la pratique de l'oral (progressivité, différenciation, harmonisation des pratiques, ...), établir des temps forts (évaluations diagnostiques, points d'étape, conseils individualisés...), des repères et des modalités de retour vers les élèves explicites tout au long du parcours de formation (échancier, espace spécifique sur le logiciel de suivi et de dialogue avec les familles, élément sur le bulletin...).

Une confiance en soi à construire.

Ce travail d'accompagnement doit se faire dans un cadre sécurisant, un cadre d'écoute de tous et de bienveillance dont les professeurs sont les garants, afin de développer la confiance en soi.

L'ensemble des équipes pédagogiques rencontrées par les élèves dans leur parcours doit avoir pour objectif de développer les compétences orales de ceux-ci et préparer cette nouvelle épreuve du baccalauréat avec ***progressivité et bienveillance***. Chaque professeur a pour objectif de construire chez tous les élèves les compétences transversales nécessaires au « Grand Oral » au-delà de sa discipline. Les échanges ne doivent pas prendre la forme d'un interrogatoire mais permettre au candidat, par des questions ouvertes, d'organiser et de présenter sa réflexion et son argumentation. ***Lors de l'épreuve, sont attendus du jury une éthique de l'écoute, un questionnement qui soutienne la prise de parole du candidat, une conversation éclairée qui développe la curiosité de l'autre.***

Des compétences orales enrichies par la diversité des activités pédagogiques et leur cadre de mise en œuvre.

Toutes les activités pédagogiques et enseignements peuvent y contribuer sous le regard avisé des enseignants : rituels en début ou fin de séances (restitutions orales), exposés (en temps limité) et progressivement interventions sans notes, débats et argumentation (en particulier en EMC), présentation de courtes synthèses (de type « Ma thèse en 180 secondes »), pratiques de classe inversée, construction d'un journal de bord ou portfolio, enregistrement audio et vidéo (diaporama ou document commenté, pratique de l'auto-évaluation), oraux avec évaluation entre pairs, dispositifs existants (concours d'éloquence, olympes de la parole...), éducation musicale, jeux de rôle, théâtre, EPS (gestion de la respiration et du rythme cardiaque...), etc. Les heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation doivent également permettre au candidat de construire son projet et de s'entraîner à le présenter.

De même, les techniques et savoir-faire pour poser sa voix, contrôler sa respiration, maîtriser les silences, utiliser son regard, sa gestuelle, sa posture, gérer ses émotions, parler devant différents publics (pairs, professeurs...) sont à travailler pour se préparer au « Grand Oral ».

Les éléments ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive ni limitative.

Des dérives à éviter pour répondre aux objectifs de l'épreuve.

Quelques points de vigilance existent et méritent d'être partagés. ***La préparation à l'épreuve doit éviter tout risque de formatage et de standardisation, de bachotage afin de permettre la construction d'une parole personnelle attendue lors du « Grand Oral ».*** La récitation d'un texte appris par cœur ne répond pas aux exigences de l'épreuve. Une dérive par rapport aux attendus doit être absolument évitée : ***l'oral n'est pas un écrit oralisé mais une interaction authentique.*** Il est important de ne pas faire disparaître cette interaction nécessaire lors du « Grand Oral » : de ne pas dissocier le fond et la forme, de ne pas découper la compétence orale en une addition de capacités disjointes, de ne pas occulter la démarche réflexive visée.

Enfin, ***on ne saurait réduire le temps de préparation du « Grand Oral » à une ou plusieurs épreuves blanches*** (lesquelles, si elles existent, doivent être résolument formatives), ni séparer les temps des enseignements et des disciplines de celui de la préparation à l'oral : ***l'entraînement doit trouver sa place en classe, au cœur des disciplines et dans les situations d'apprentissage que les enseignants mettent en œuvre au quotidien.***

Des points d'appui à mobiliser et à développer.

La pratique de l'oral, dans les deux composantes majeures de l'épreuve (prise de parole en continu et en interaction), est clairement inscrite dans les programmes du collège comme du lycée. Des points d'appui existent et doivent être pris en compte et mobilisés, notamment les compétences orales travaillées par les élèves et exploitées lors de l'oral du DNB, de l'épreuve anticipée de Français, de la soutenance de projet dans certains enseignements, ainsi que, au sein des équipes pédagogiques, professeurs de LVER, professeurs membres d'un jury d'oral, ou ayant une expertise dans les pratiques de co-intervention (croiser les disciplines, parler à un non spécialiste, écouter et comprendre en tant que non spécialiste).

L'accompagnement et la construction du projet d'orientation de l'élève tout au long de son parcours au lycée est un point d'appui important dans la préparation du troisième temps de cette épreuve. Les temps d'accompagnement sur l'orientation conduits par les équipes pédagogiques et éducatives doivent être mobilisés à ce sujet.

Les équipes trouveront différentes ressources sur les sites disciplinaires académiques et dans les formations mises en place.

Une page Eduscol est dédiée à la formation au « Grand Oral » :

<https://eduscol.education.fr/cid153457/plan-de-formation-grand-oral.html>

Elle a pour objectif de permettre aux enseignants d'accéder au parcours national d'autoformation et à certaines ressources du séminaire sur le « Grand Oral » via un parcours m@gistère, l'ensemble des ressources étant progressivement enrichies.

Une page du site académique est dédiée au « Grand Oral » :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10806937/fr/grand-oral

Elle a pour objectif de permettre aux enseignants d'accéder directement aux différentes ressources des sites pédagogiques disciplinaires de l'académie sur ce sujet.

Le collège des IA-IPR de l'académie d'Aix-Marseille.

Grille d'aide à la préparation de l'épreuve orale, issue de la grille d'aide à l'évaluation (Note de service n° 2020-036 du 11-2-2020 publiée au BO spécial n° 2 du 13 février 2020).

Il est à noter que dans le cadre de l'apprentissage des compétences orales, progressivement tout au long du parcours de formation, les 4 niveaux de maîtrise identifiés dans la grille doivent fixer des objectifs et accompagner les progrès de l'élève. Ainsi pour une utilisation formative, ces niveaux ont été renommés par rapport à la grille d'évaluation certificative publiée selon la correspondance suivante.

Niveau de maîtrise en cours d'apprentissage	Niveau de maîtrise lors de l'épreuve certificative
Niveau 1	Très insuffisant
Niveau 2	Insuffisant
Niveau 3	Satisfaisant
Niveau 4	Très satisfaisant

	Qualité orale	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
NIVEAU 1	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
NIVEAU 2	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
NIVEAU 3	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Utilisation d'un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, capacité à les mobiliser en réponse aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
NIVEAU 4	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa prise de parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative de l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.